

PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 22 FEVRIER 2023

Présents : Evelyne ROUX Maire, Sonia JEAN Adjointe, Patrick MARSAC, Julien MARIETTA TONDIN, Xavier OTERO, Hervé ROGATION, , Olivier LESERNE, Marie-Christine BAZINE, Christophe BESSON, Jean-Claude PINAUL, Hervé SPEYBROEK.

Marie-Aude DUVERDIER : Absente

Excusés :

Olivia DUBREUIL pouvoir à Julien MARIETTA-TONDIN

Jean-Marie FURNION pouvoir à Hervé ROGATION

Secrétaire de séance : Sonia JEAN

FONCTIONNEMENT

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 NOVEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du conseil du 28 novembre 2022 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 14 DECEMBRE 2022

Le compte rendu de la séance du conseil du 14 décembre 2022 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 24 JANVIER 2023

Le compte rendu de la séance du conseil du 24 janvier 2023 a été adressé par mail aux conseillers municipaux.

Madame le Maire leur demande s'ils ont des observations sur ce compte rendu.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Madame le Maire indique que la Préfecture demande que soit désigné un correspondant défense.

Le Délégué Militaire départemental de Dordogne, le Lieutenant-colonel Dominique POIREAU envoie des lettres d'informations à tous les Correspondants Défense du Département pour donner des informations sur le monde militaire.

Il demande que le conseil lui désigne un Délégué.

Adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN CORRESPONDANT POUR LES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Madame le Maire indique que la Préfecture demande que soit désigné un correspondant pour les manifestations sportives.

Le déploiement du système d'informations des manifestations sportives (SIMS) dans notre département va entraîner la gestion des demandes de manifestations sportives à partir du site <https://manifestationsportives.fr>

Afin de créer le compte de la personne concernée par cette mise en place, le préfet demande que le conseil lui désigne un Correspondant.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL – MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL

Madame le Maire indique que depuis l'arrêt de travail de l'agent. Adjoint technique de 2ème classe – cuisinier, il a été remplacé par un agent ATSEM Principal 2^{ème} classe qui fait fonction d'agent technique cuisinier et d'agent technique auprès de l'enseignant de maternelle et pour le ménage de l'école.

Cet agent souhaite pérenniser cette situation dès lors que le titulaire est placé en invalidité, ce qui est le cas maintenant. Son temps de travail se décomposerait de la manière suivante :

- 20 heures en tant qu'agent technique cuisinier
- 12 heures en tant qu'agent technique auprès de l'enseignant de maternelle et chargée du ménage

Elle assumera la coordination des agents technique de l'école et de la cantine.

Madame le Maire propose de déposer auprès de la commission paritaire un dossier en ce sens.

Adopté à l'unanimité.

PERSONNEL – FERMETURE DE POSTE

Vu l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

Vu les articles 18 et 30 du décret n° 91-298 du 20 mars 1991 (temps non complet).

Le Maire expose au Conseil Municipal, la nécessité de supprimer l'emploi suivant :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe – cuisinier, actuellement à 23 H 30 minutes hebdomadaires, au motif : invalidité définitive.

Et propose de créer un nouvel emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 20 H 00 minutes à compter du 01/04/2023

Adopté à l'unanimité.

FINANCES

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de Jean-Claude PINAULT Conseiller Municipal doyen d'âge, examine le compte administratif de l'exercice 2022 du budget annexe commerces dressé par Evelyne Roux qui s'établit ainsi :

Section fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement : 3 186.90 €

Recettes de fonctionnement : 9 516.81 €

Résultat de l'exercice : 6 229.91 €

Résultat reporté 2021 : 11 356.56 €

Soit un excédent de fonctionnement de 17 686.47 €

Section d'investissement :

Dépenses d'investissement : 29 463.09 €

Recettes d'investissement : 19 665.00 €

Résultat de l'exercice 2022 : - 9 798.09 €

Résultat reporté 2021 : + 26 462.25

Excédent 2021 : 16 664.16 €

Après cette présentation et avoir répondu à toutes les questions, Madame le Maire quitte la salle.

Monsieur Jean-Claude PINAULT prend la présidence.

Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DE RESULTAT BUDGET ANNEXE COMMERCE

Le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif :

PRESENTE un excédent de fonctionnement de 17 686.47 €

DECIDE d'affecter le résultat comme suit :

| | | |
|--|-----------------|--------------------|
| POUR MEMOIRE | | |
| Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) Virement à la section d'investissement | | 11 356.56 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : | EXCEDENT | 6 229.91 € |
| | DEFICIT | |
| A) EXCEDENT au 31/12/2021 Affectation obligatoire * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | | 17 686.47 € |
| * à l'exécution du virement à la section investissement (compte 1068) Solde disponible Affecté comme suit : * affectation complémentaire en réserves (compte 1068) * affectation à l'excédent reporté (report à nouveau crédeur) (ligne 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau crédeur pour | | 17 686.47 € |
| B) DEFICIT au 31/12/2022 Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) | | |
| Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau crédeur) Déficit résiduel à reporter – budget primitif Excédent disponible (voir A – solde disponible) | | |
| C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | | |

Adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET : BUDGET ANNEXE COMMERCE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,
Vu l'avis de la commission des finances du 22 février 2023

Vu le projet du budget annexe commerce 2023,

Adopté à l'unanimité.

AVENANT n°1 CONSTRUCTION COMMERCE DE PROXIMITE

Le maire expose aux membres du conseil municipal qu'entre le moment où le choix des entreprises a été fait et le moment où le carrelage a été choisi, une hausse du prix de base est intervenue.

Cette hausse nécessitait un avenant pour un montant global de 720.50 € HT

Elle propose d'accepter cet avenant n° 1 pour le lot n° 8 de la SARL Mathieu & Cie

Adopté à l'unanimité.

VOTE DU BUDGET : BUDGET ANNEXE CENTRE DE SOINS

Le maire indique que suite à la délibération du 24 janvier 2023, par laquelle il a été décidé de créer un budget annexe centre de soins, le service de gestion comptable de la DDFIP nous demande de compléter celle-ci.

En conséquence il est proposé :

- Que la date de création soit fixée au 1^{er} février 2023
- Que ce budget n'a pas d'autonomie financière (515 commun avec celui de la commune)
- Que l'instruction budgétaire soit la M57.

Adopté à l'unanimité.

VOTE BUDGET ANNEXE CENTRE DE SOINS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriale et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20 et L 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales, Vu l'avis de la commission des finances du 22 février 2023

Vu le projet du budget annexe centre de soins 2023,

Adopté à l'unanimité.

CENTRE DE SOINS NON PROGRAMMES

Pour le futur centre de soins non programmés, des travaux d'aménagements intérieurs doivent être réalisés.

Conformément au décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique, il est procédé au lancement d'une MAPA.

Ce décret proroge, notamment, la possibilité de passation de marchés de travaux inférieurs à 100.000 € HT sans publicité ni mise en concurrence.

Néanmoins une publicité est parue sur les journaux d'annonces légales, une CCAP et un règlement de consultation ont été établis pour procéder à une mise en concurrence.

Adopté à l'unanimité.

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE AVEC LA CAF

Madame le Maire présente le projet de convention avec la CAF.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver la convention territoriale globale du Grand Périgueux tel qu'annexée.
- d'autoriser le Maire à signer les documents utiles.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU « FOND VERT »

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention au titre de la DETR a été formulée pour mise aux normes énergétiques des bâtiments de l'école primaire et maternelle, la cantine, la garderie et la création d'un ilot de fraîcheur. Ce dossier fait suite à une étude réalisée par le SDE 24 sur la performance énergétique de cet ensemble.

Cette étude financée à 50 % par le SDE 24 permet de bénéficier d'aide.

Par courrier parvenu en mairie le 17 février 2023, le Préfet de la Dordogne nous indique que ce dossier serait éligible au titre de l'axe sur le renforcement de la performance environnementale ; en conséquence Madame le Maire propose de déposer un dossier auprès de ce nouveau fonds.

Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental a été formulée pour mise aux normes énergétiques des bâtiments de l'école primaire et maternelle, la cantine, la garderie et la création d'un ilot de fraîcheur. Ce dossier fait suite à une étude réalisée par le SDE 24 sur la performance énergétique de cet ensemble.

Cette étude financée à 50 % par le SDE 24 permet de bénéficier d'aide.

Par courrier parvenu en mairie le 17 février 2023, le Préfet de la Dordogne nous indique que ce dossier serait éligible au titre de l'axe sur le renforcement de la performance environnementale ; en conséquence Madame le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.
Adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'elle a reçu, avec la 1^{ère} adjointe, la chargée de mission de la caisse d'allocations familiales.

En effet, le projet de pumtruck peut faire l'objet d'une demande de subvention auprès de cette caisse. Celle-ci a parcouru à pied pour évaluer la distance des déplacements des enfants du centre de loisirs et de l'école pour se rendre au futur pumtruck.

Ce projet rentre aussi dans le projet d'apprentissage du vélo, programme « savoir rouler à vélo ».

Adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE DECISIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du conseil municipal en date du 24 mai 2020, le Maire indique qu'elle a pris trois décisions en conformité avec ces règlements.

- **Le 29 novembre 2022** : décision a été prise de souscrire un prêt pour l'achat du bâtiment mis en vente par M Dupuy Gilbert et Mme Dupuy Lydie, auprès du Crédit Agricole Charente Périgord. Le montant du prêt est de 250.000 € sur 20 ans au taux de 3.41 %. La première annuité sera échue le 15.03.2024. Ce prêt est affecté au budget annexe commerce.
- **Le 15 décembre 2022** : décision a été prise d'exercer le droit de préemption de la commune pour l'achat d'un bâtiment mis en vente par M Dupuy Gilbert et Mme Dupuy Lydie. Ce bâtiment est cadastré sous la section A n° 1061, 1450, 1451, 1452, 1453, 1300, d'une contenance de 6398 m2 Ce droit de préemption a été exercé suite à l'arrêté de délégation du Président du Grand Périgueux en date du 18 novembre 2022, titulaire de ce droit nous permettant de préempter. Cet achat s'élève à la somme de 250.000 €. Les documents utiles à la notification ont été établis par le cabinet d'avocat Goutal et Associés de Paris. Notification de ce droit de préemption a été faite au notaire du vendeur le 16 décembre 2022 par Maître LESTRADE, commissaire de justice à Périgueux.
- **Le 17 janvier 2023** : décision a été prise de souscrire un prêt auprès du crédit agricole Charente Périgord pour le financement des travaux du magasin de proximité tel que voté au budget 2022. Le montant du prêt est de 120.000 € sur 20 ans au taux de 3.90 %. La première annuité sera échue le 15.01.2024. Ce prêt est affecté au budget annexe commerce.

Adopté à l'unanimité.

REMBOURSEMENT DE CAUTION

Le maire rappelle qu'une caution avait été demandée lors de l'établissement du bail de la guinguette à madame Elloriaga Française.

Celle-ci s'élève à la somme de 600 €.

Lors de l'établissement de l'état des lieux à la fin du bail il a été constaté les dégâts suivants :

Un devis de réparation a été demandé à Métro, magasin où avait été acquis les biens dégradés. Il s'élève à la somme de 1 500 € HT.

En conséquence il est proposé de conserver la somme totale la caution soit la somme de 600 euros.

Adopté à l'unanimité.

TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC : Remplacement candélabres et lanternes EP Avenues de L'isle et S. Bordas

La commune de SAVIGNAC LES EGLISES, adhérente au Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne, a transféré sa compétence éclairage public.

Aujourd'hui, des travaux d'éclairage public s'avèrent nécessaires concernant :

Remplacement candélabres et lanternes EP Avenues de l'Isle et S. Bordas

L'ensemble de l'opération est estimé à 20 776,72 € TTC.

Il convient de solliciter l'accord du conseil municipal sur le projet proposé par le Syndicat Départemental d'Energies de la Dordogne.

S'agissant de travaux « Renouvellement de moins de 10 ans » et en application du règlement d'intervention adopté le 14 décembre 2022, la participation de la commune s'élève à 100,00 % de la dépense HT, soit un montant estimé à 17 313,93 € HT.

Après contrôle des travaux, un décompte des sommes dûes sera adressé par le SDE 24.

La dépense sera inscrite au budget de la commune.

Il vous est proposé d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- **Assermentation :**
- Le Maire indique que Monsieur LAQUIT Benjamin est assermenté par le Tribunal de Périgueux. Il peut donc procéder aux verbalisations pour le stationnement et autre contravention.
- **Mise en invalidité pour inaptitude :**
- Monsieur Allegros a été déclaré inadapte par le comité médical. Il quitte donc définitivement l'effectif du personnel de la commune et sa mise en inaptitude a été précédée d'une indemnité de licenciement.
- **Démission :** Le Maire indique qu'elle a reçu une lettre de démission de son mandat de conseillère municipale de la part de Marie-Aude Duverdier. Lettre transmise à M le Préfet de la Dordogne
- **Questionnaire :** le grand Périgueux procède à une enquête auprès des habitants de l'agglomération. Les imprimés sont en mairie, il faut encourager les habitants à participer.
- **Boulangerie :** madame le Maire indique qu'elle est attentive aux problèmes d'énergie des boulangers ; elle a fait un courrier pour lui donner le nom de la personne qui suit tous les boulangers de Dordogne à la chambre des métiers.

Les membres du Conseil Municipal :

- **Prendent acte.**

DEMANDE DE SUBVENTION – FONDS VERT

Madame le Maire expose aux membres du conseil municipal que la commune peut déposer des dossiers de demande de subvention après d'un nouveau fond dénommé Fonds d'Accélération de la Transition Ecologiques des Territoires (« Fonds Vert »).

Elle rappelle que par délibération en date du 29 mars 2022, le conseil avait validé une convention avec le SDE 24 visant à mettre en œuvre des travaux à réaliser pour faire des économies d'énergies correspondantes.

Un plan pluriannuel avait été validé.

Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre du « Fonds Vert » pour la mise aux normes d'une tranche de travaux d'éclairage public.

Le SDE 24 propose à l'occasion d'un renforcement de réseau, de rénover l'éclairage public rue du Stade dénommée « La Montade ».

La participation de la commune serait de 27 148.45 €.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.